

RAPPORT N° 266 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 16 JANVIER 2021

Le présent rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 9 au 16 janvier 2021 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins deux (2) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités du pays.

Le rapport fait également état d'un (1) cas d'atteinte du droit à la vie privée imputable à un groupe d'Imbonerakure.

1. Atteintes du droit à la vie

- Dans la nuit de samedi 9 janvier 2021 vers 22 h, des criminels non encore identifiés, armés de fusils, ont assassiné madame Marie Sylvane Gakima, cheffe de la sous-colline de Numbwe sur la colline de Gishiha de la zone de Maramvya, en commune de Burambi, dans la province de Rumonge (sud-ouest du Burundi).

Des sources sur place indiquent que la victime a été fusillée au moment où elle se rendait à l'extérieur de sa maison pour ses besoins et qu'elle a succombé de ses blessures au centre de santé de Donzi où elle avait été évacuée. Les mêmes sources précisent que les auteurs de ce crime, de même que son mobile, ne sont pas encore connus.

- Sur la colline de Buhema de la zone de Bugeni, en commune de Kayogoro, dans la province de Makamba (sud du Burundi), un corps sans vie en décomposition d'une personne qui n'a pas été identifiée a été découvert dans la rivière Maragarazi.

Selon des témoins, ce corps venait de passer plusieurs mois dans cette rivière. La population de la localité estime que ce corps serait celui d'un des burundais en provenance de la Tanzanie qui ont été rackettés puis tués par un groupe de malfaiteurs composés d'administratifs à la base, d'Imbonerakure et de policiers.

2. Atteintes du droit à la vie privée

- Sur la colline de Gakobe, en zone, commune et province de Rutana, un groupe d'Imbonerakure dirigé par un certain Nibaruta se sont arrogés le droit de mener une opération illégale de fouille-perquisition, le dimanche 10 janvier 2021, au domicile d'un certain Ntiharizwa, résident à la même colline.

Des sources sur place révèlent que ces Imbonerakure le soupçonnaient de détenir des stupéfiants à son domicile et que, n'ayant pas découvert ce qu'ils recherchaient, ils ont volé une somme d'argent de quatre cent dix mille francs burundais (410,000 Fbu).

SOS-Torture/Burundi fustige les exactions qui sont régulièrement commises par des Imbonerakure en toute impunité car bénéficiant de la complicité et de l'appui des autorités du pays.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.